

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 17 décembre 2020 à 19h, à huis-clos.

PRESENTS : LABASSE Emmanuel (Maire), BOUCHE Estel, BOUCHEREAU Pauline, SIMON Baptiste, TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, VAUZEILLES Daniel, PANCRACIO Amélie, FOURNIER Pascal, CREGUT Sylvain

ABSENTS EXCUSES : MARTIN Camille (pouvoir au Maire), ROUX Frédéric.

M. Sylvain CREGUT est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES DERNIERS COMPTES-RENDUS

Les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2020.

PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS

1. Compte Epargne Temps (C.E.T.)

Mme Florence DELAIGUE, secrétariat de mairie, présente le principe de la mise en place d'un compte épargne temps.

Le CET est un droit pour l'agent (la collectivité ne peut pas s'opposer à la demande d'un agent, même en l'absence de délibération). Les bénéficiaires sont titulaires avec une ancienneté de plus d'un an (les stagiaires sont exclus du dispositif).

Les jours de congés annuels non pris par l'agent peuvent être épargnés sur ce compte (au-delà de 20 jours posés). Son plafond est fixé à 60 jours au total.

L'agent bénéficie de plein droit des droits à congés accumulés sur son C.E.T. uniquement pour motif familiale ; et, sous réserve des nécessités de service dans les autres cas.

Pendant l'utilisation du C.E.T., l'agent est considéré en période d'activité : il conserve ses droits à rémunération, à congés et à avancement

Afin de simplifier, la gestion des congés non pris par les agents et les heures supplémentaires, l'ensemble du Conseil municipal délibère favorablement à la mise en place de ce système.

2. Assainissement : contrôle de conformité réalisé par le fermier SUEZ

M. le Maire explique que lors de la vente d'un bien immobilier, le notaire lui demande de répondre à un questionnaire relatif à l'urbanisme.

Après consultation auprès de notaires et du fermier SUEZ, et afin de protéger le vendeur, l'acheteur et la municipalité, il convient de mettre en place un contrôle obligatoire de l'assainissement collectif et de déléguer ce contrôle au fermier SUEZ.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la mise en place de ce contrôle.

3. Contrat de Mme Murielle RIGAUD

M. le Maire informe les membres présents que le contrat de Mme Murielle RIGAUD arrive à échéance et propose de renouveler ses contrats pour 2021. Il rappelle qu'elle a deux contrats : un pour l'agence postale, un pour l'entretien des locaux de la commune pour un total de 35h par semaine.

En raison de la crise sanitaire, elle fait moins d'heures d'entretien et son second contrat doit être adapté.

Mme Pauline BOUCHEREAU propose de lui confier le dossier du recensement de la population, mais ce dernier est annulé.

Mme Amélie PANCRACIO propose de faire un contrat d'un an pour l'agence postale et un de 3 mois pour l'entretien. Le contrat d'un an permettrait à la municipalité de lui prouver sa confiance et la conforterait dans son poste. Mme RIGAUD est bon élément, qui donne entière satisfaction.

M. Sylvain CREGUT propose d'annualiser son contrat.

Mme Estel BOUCHE émet son avis sur le fait que la conclusion d'un contrat de 3 mois avec une personne, que l'on souhaite garder de toutes les manières, met cette dernière dans une situation précaire.

Mme Amélie PANCRACIO propose de nouveau que le contrat pour l'agence postale soit renouvelé pour un an (22h50 par semaine) et celui pour l'entretien pour 3 mois (12 h50 par semaine).

Cette dernière suggestion est proposée au vote et acceptée à l'unanimité.

4. Subventions pour les travaux Route du Mont Dore

M. le Maire présente le plan d'aménagement des espaces publics Route du Mont Dore pour un montant total de 160.000 € H.T.

Deux subventions peuvent être demandées :

- D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 30.000 € (plafond)
- F.I.C. (Fonds d'Intervention Communal) : 36.800 € (23%)
- Financement commune : 98.954 €

M. le Maire explique qu'il conviendra de vérifier si la commune pourra supporter un tel emprunt : la commission des finances devra analyser le dossier. Mais, cela n'empêche pas de constituer les dossiers de subvention qui doivent être déposés entre le 31 décembre 2020 et le 8 janvier 2021.

M. Pascal FOURNIER propose de revoir quelques éléments du projet (trottoir, peinture ...) afin d'alléger un peu son montant.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord, à l'unanimité, pour le dépôt des demandes de subventions.

Parallèlement, M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu un arrêté du Conseil départemental du Puy de Dôme qui interdit les travaux pendant la période hivernale. Ainsi, l'entreprise COUDERT ne pourra pas terminer les travaux à la sortie du bourg, en direction de Voissières. Cet arrêté remet totalement en cause le planning des travaux.

5. Subvention pour les travaux Varennes

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du projet établi par le SIEG relatif au lancement opérationnel des travaux d'aménagement des espaces publics au lieu-dit Varennes ; et exposé par Monsieur le Maire, décide de poursuivre l'opération.

Le montant du projet s'élevant dans sa globalité à 162.000 € HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à transmettre le dossier au Conseil départemental du Puy-de-Dôme afin de demander la subvention suivante : F.I.C. : 37.260 € (25% X 0,92)

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise également Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.

M. le Maire informe l'ensemble du conseil que les travaux réalisés par les employés communaux sont terminés. Il précise également qu'il n'y a pas de subvention sur les réseaux secs ; et, que si ces travaux avaient été réalisés par une entreprise, le coût aurait été d'environ 40 000€.

6. Taxe d'aménagement

M. le Maire explique que la Taxe d'Aménagement (ancienne Taxe Locale d'Equipeement - T.L.E.) est appliquée depuis les années 2000 à hauteur de 4% sur la commune.

En 2011, aucune délibération n'a été prise pour la nouvelle appellation en « Taxe d'Aménagement ». La date de la délibération est régulièrement demandée dans les avis du maire pour les actes d'urbanisme. Il convient donc de délibérer.

Les membres du Conseil municipal votent favorablement à l'unanimité cette proposition.

7. Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale 63

M. le Maire et Mme Amélie PANCRACIO relate leur rencontre avec M. LEROUX, D.R.A.T. Sancy. au sujet de l'Agence Départemental d'Ingénierie Territoriale du Puy-de-Dôme.

Cette agence apporte son aide aux communes sur les dossiers d'ingénierie en collaboration avec les architectes et l'A.D.H.U.M.E.

Le coût de l'adhésion est d'environ 3 000€ (758 habitants – résidences principales et secondaires X 4€). Elle peut être prise en cours d'année (coût au prorata).

Son domaine de compétences s'étend sur le diagnostic de la voirie, des sections agricoles, des finances (situations de la dette)...

Lors d'un suivi de chantier, la commission est de 3%.

Les membres du Conseil municipal s'interrogent sur de nombreux points (projet, rentabilité, réactivité ...).

Mme Amélie PANCRACIO propose de faire un compte rendu et de délibérer ultérieurement.

L'ensemble du Conseil municipal accepte cette proposition.

8. Dématérialisation des bordereaux d'envoi à la DGFIP

M. le Maire informe, qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, la transmission des bordereaux d'envoi à la DGFIP doit se faire par voie dématérialisée via le portail HELIOS. Jusqu'à présent, cette transmission ne se faisait que par voie postale. Grâce à ce nouveau mode de transmission, des gains de temps et de frais d'affranchissement seront réalisés.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la mise en place de cette dématérialisation.

9. Taxes foncières pour les sections

M. le Maire explique que, conformément à la loi n°2013-428, une délibération doit être prise pour attester que la commune paie les taxes foncières des sections.

M. Pascal FOURNIER s'étonne que cette délibération n'ait pas été votée auparavant. M. le Maire répond qu'il souhaite mettre à jour toutes les délibérations manquantes.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité cette délibération.

La question du renouvellement du Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) se pose : le Président, M. Lucien MORILLAT, n'a pas renouveler le bureau suite aux dernières élections municipales ; et, cela pose problème, notamment, pour la gestion du budget. M. le Maire précise qu'il a reçu de nombreuses relances de la Sous-Préfecture d'Issoire et qu'il en a fait part au Président.

SUIVI DU TEMPS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

A ce jour, il n'existe pas de document de suivi des heures supplémentaires et des congés des employés communaux. M. le Maire propose donc d'en créer un pour l'intégralité du personnel technique et administratif.

M. Pascal FOURNIER souhaite savoir si les heures réalisées avant 6h du matin ou le dimanche comptent double. Il conviendra de se renseigner auprès du centre de gestion. Il s'interroge également sur l'application exacte des astreintes (récupération des heures...). Pendant la période estivale, la pataugeoire demande beaucoup d'heure d'entretien. Mme Estel BOUCHE se demande toutefois si commencer à 5h00 du matin est bien indispensable ; 6h00 ne serait-t-il pas suffisant ?

De plus, le vendredi, les employés techniques travaillent de 7h30 à 10h30. Avant, ils travaillaient un vendredi sur deux de 7h30 à 12h. Il conviendra de réfléchir sur un éventuel réaménagement des horaires de travail.

Mme Amélie PANCRACIO propose de faire une réunion avec le personnel communal.

Des entretiens professionnels sont réalisés chaque année : ce sera l'occasion de faire le point sur l'organisation du travail.

MAISON DES ASSOCIATIONS

1. Devis relatif au remplacement des tables.

Mme Amélie PANCRACIO présente le devis suivant :

- de 20 tables pliantes Polypro 183 x 76 cm : **1.180,80 € T.T.C.**
- Lot de 20 tables pliantes Polypro 183 x 76 cm + un chariot de transport : **1.380,00 € T.T.C**

M. Sylvain CREGUT précise que les plateaux en plastique sont solides (mais pas les pieds). Il se propose de demander d'autres tarifs.

2. Sécurité incendie

Lors de la dernière commission de sécurité, il a été constaté qu'il fallait changer plusieurs éléments (blocs d'éclairage, bloc d'alarme ...). Un devis a été réalisé par l'entreprise Sioule Sancy Incendie à hauteur de 2 631,54€.

M. Pascal FOURNIER propose de faire les réparations rapidement pour la sécurité des personnes.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité ce devis.

RAPPORTS CONCERNANT LES STATIONS D'EPURATION

Les stations d'épuration de Montaleix et Bressouleille font l'objet d'un contrat de maintenance en cours. Selon le rapport, le contrôle de ces stations est défavorable (problème sur les grilleurs, décanteurs à vidanger ...).

Des demandes de subventions avaient été déposées pour une remise en conformité ; mais, étant donné qu'il n'y a pas de diagnostic et que les délais sont dépassés, elles n'ont pu être attribuées.

M. le Maire explique que l'objectif serait de remettre en fonction la station de Bressouleille (curage de fosse à refaire, changement du sable et drain, remplacement du module cassé...). Le fermier SUEZ peut venir conseiller les employés communaux pour la réalisation des travaux.

Pour information, le coût de deux curages et de deux visites s'élève à 7 855€ TTC tous les ans pris sur le budget communal. Et pour la réfection complète de la station de Bressouleille, le coût s'élèverait à 101 900€ TTC sans subvention (suite à l'absence de diagnostic). Il conviendra de calculer le coût des travaux pour le budget 2021.

M. le Maire fait part du courrier du SME d'Issoire relatif à la protection du réseau d'eau potable vis-à-vis du réseau d'assainissement à l'ensemble du Conseil municipal.

DOSSIER CAMPING LE PRE BAS

Au niveau de la plage ouest, une parcelle communale est louée au Camping Le Pré Bas. Une demande de location pour une autre parcelle est demandée par ce dernier pour réaliser une ferme, en collaboration avec le parc animalier qui prêterait des alpagas ; et, pour l'installation d'une yourte. Cette parcelle est en zone humide.



M. Sylvain CREGUT rappelle qu'il donnera l'accès gratuit à cette future zone de jeux à tous les enfants de la commune. Il explique également qu'il veut mettre cette zone en valeur ; les terrains de pétanque, de volley et de football sont déjà accessibles à tout le monde.

M. le Maire propose le vote pour la mise à disposition. L'ensemble du Conseil municipal vote pour la location de cette parcelle.

M. le Maire demande à ce que la yourte s'intègre dans le paysage (marron...).

PROJET ECOLIEU

M. le Maire lit le mail de Melle Patricia FLODROPS et de M. Vincent VIDAL relatif à leur projet d'Ecolieu. Ces derniers sont à la recherche d'un terrain constructible d'au moins 2ha à acheter. Pour M. le Maire, il est difficile de trouver un tel terrain.

Mme Amélie PANCRACIO rappelle que la commune reçoit régulièrement ce genre de demande.

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

Mme Aurélie RAYNAUD, secrétariat mairie, fait un point sur les derniers travaux de la Commission Culture et Patrimoine.

1. Dossier RABANY

Quelques membres de la commission ont visité l'exposition temporaire « Les Barbus Müller » organisée au musée Barbier Muller à Genève (voyage privé). Le catalogue de l'exposition est à disposition au secrétariat de la Mairie.

Un devis pour la rénovation du toit de la cabane a été fait à hauteur de 6.978 €. Une demande de subvention va être déposée.

De plus, M. Dominique ALLIOS, archéologue, professeur à l'université Rennes II, propose de mettre en valeur le travail d'Antoine RABANY avec ses élèves sur le bourg (cabane, église ...). Un projet sera présenté prochainement.

2. Dossier Agnès Elizabeth MURRAY

Pour rappel, Agnès Elizabeth MURRAY, issue d'une illustre famille aristocratique britannique, est enterrée dans le cimetière de la commune. La stèle de sa tombe, réalisée par le graphiste et sculpteur britannique Eric Gill, est évoquée sur le panneau de départ de la balade thématique de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Après la découverte impromptue d'un mail datant de 2007 au sujet du renouvellement de sa concession de la part d'un de ses neveux, un contact a été établi. M. Bernard ANXIONNAZ, membre de la commission et parfaitement bilingue, échange avec ce dernier (qui n'est d'autre que le Professeur Alexander MURRAY, professeur en histoire médiévale à l'université d'Oxford en Angleterre). La commission est donc dans l'attente d'information quant à l'explication de la venue d'Agnès MURRAY sur notre commune.

MAISON DE LA RESERVE DE LA VALLEE DE CHAUDEFOUR

M. le Maire fait part de sa rencontre avec Mme Christine MONTOLLOY, Responsable de la Direction Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels et M. Eric VALLE, conservateur de la Réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudesfour.

M. le Maire présente les chiffres du loyer de la maison de la réserve :

- Années de 1993 à 2002 : 10 200€ x 10 = 102 000€
- Années de 2003 à 2008 : 10 500€ x 6 = 63 000€
- Années de 2009 à 2017 : 10 000€ x3 = 33 000€
 - TOTAL = 288 000€

A ce jour, le bâtiment est amorti. Et, le Parc souhaite continuer à l'utiliser.

Des travaux ont été effectués récemment par la commune :

- 2012 : Réfection du hall - 3 800€
- 2020 : Remplacement des fenêtres – 19.472,42€
- 2021 : Peinture extérieure et bardage.- 6.010 €

Les frais de nettoyage, à la charge du Parc, s'élèvent à :

- Nettoyage toilettes : 4600€ en 2019 et 4 130€ en 2020
- Fournitures de produits d'entretien 718€

Un plexi a été mis en place au niveau de l'accueil pour la somme de 306€.

M. Pascal FOURNIER précise que l'entretien n'est pas forcément réalisé par les employés du parc.

Le problème est que l'entretien des toilettes doit être fait par le bailleur selon le Parc ; mais cette condition n'est pas inscrite dans la convention. M. le Maire relit l'article 4 de la convention : « [...] *Le preneur prendra directement en charge toutes les dépenses de fonctionnement de l'immeuble telles que les charges de chauffage, de consommation d'eau, d'électricité, d'entretien et nettoyage des parties communes [...]* ». Il a demandé un justificatif au Parc pour comprendre le non-respect de cet article.

Lors de cette rencontre, les représentants du Parc ont demandé une baisse de loyer à hauteur de 1 000€.

M. Pascal FOURNIER précise que des frais ont été faits ces dernières années ; et, qu'en conséquence, la baisse du loyer n'est pas justifiée (même s'il reste de nombreux travaux à effectuer).

C'est un lieu extrêmement fréquenté ; et, M. le Maire suggère de faire payer l'accès aux toilettes et de mettre les parkings payants.

Mme Estel BOUCHE pense qu'il est mieux de faire payer les parkings que les toilettes (problème d'incivilité).

ACHAT D'UNE MEULEUSE

M. le Maire informe que les employés techniques ont besoin d'une meuleuse avec batteries pour être plus efficaces dans leurs interventions.

L'ensemble du Conseil municipal est d'accord pour cette acquisition.

DISTRIBUTION DE SACHES PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY DE DOME

M. Daniel VAUZEILLES, responsable de la Commission Agricole, a informé l'ensemble des agriculteurs de la commune sur cette distribution.

La commune de Chambon sur Lac est un point de distribution de ces saches, même pour les exploitants agricoles hors commune. En retournant ces saches à la déchetterie de Saint Diery, les agriculteurs pourront demander des subventions A.P.A.C.

GALOPINS DU SANCY

M. Daniel VAUZEILLES, responsable de la Commission Agricole, propose de louer la parcelle ZW 50 à un petit tarif. Mme Estel BOUCHE n'est pas d'accord : elle souhaite louer à un prix juste.

La question de l'application de la vente d'herbe ou de la convention pluriannuelle se pose en plus.

La Commission Agricole devra se réunir pour étudier toutes ces questions.

PARKING PAYANT

M. le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint Nectaire souhaite travailler sur ce dossier en collaboration avec celle de Chambon sur Lac.

M. Sylvain CREGUT a contacté un prestataire à ce sujet.

La Commission Parking Payant doit se réunir prochainement pour étudier toutes les options.

INSTALLATION ET ENTRETIEN DU COMPOSTEUR

M. Sylvain CREGUT fait un point sur la mise en service du composteur fourni par le SICTOM des Couzes. Son emplacement peut être envisagé au point propre, au cimetière, près de l'école ou derrière la caserne des pompiers.

Si son accès est ouvert à l'ensemble de la population, un référant devra être désigné afin de l'activer.

A priori, la professeur des écoles a également fait la demande pour la mise en place d'un petit composteur. Il conviendra de prendre contact avec elle pour avoir plus d'information à ce sujet.

VALLEE VERTE FESTIVAL

M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE était présent à l'assemblée générale de l'association VALLEE VERTE FESTIVAL et fait part des informations suivantes.

Lors de la manifestation organisée au bourg, au mois d'août dernier, l'association a recensé environ 200 personnes sur la place et 50 personnes au préambule. Cette manifestation a été la deuxième plus grosse date de leur festival.

L'association souhaite repartir sur le même format l'an prochain et à fixer une date au 17 août 2021.

CADEAU DE NOEL POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE

M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE s'étonne que rien n'ait été fait pour le Noël des enfants de la commune alors que cela avait été acté.

Mme Amélie PANCRACIO informe qu'elle a la liste des enfants concernés ; mais, qu'il y a eu un quiproquo, car personne n'a suivi le dossier.

Après discussion au sein de l'assemblée, il est décidé que Mme PANCRACIO et M. TALANDIER DE LESPINASSE se chargent de commander les cadeaux.

PANNEAU DE SIGNALISATION – 30KM/H

Mme Pauline BOUCHERAU demande si les panneaux de signalisation 30km/h et autres ont été livrés. M. le Maire répond que nous les avons bien reçus et qu'ils seront mis en place au printemps prochain.

Il est 22h00, la séance du conseil est levée.